

115/20

EC/ALL

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 9 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre deux mille vingt- et-un à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Éric LE SCANFF ; Édouard TROLES ; Hervé TILLY ; Chantal COLLÉOU ; Florent LE HERVÉ ; Paul UGUEN ; Rémy LE MEUR ; Françoise NORMAND ; Annick LE GALL ; Marc LEFEVRE ; Laurence LE ROY-TASSEL

Absents : Sonia FLOCH, Cyrielle MOY

Procurations : Sonia FLOCH donne procuration à Christiane DUGAY ; Cyrielle MOY donne procuration à Eric CLOAREC

Secrétaire de séance : Florent LE HERVE

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2021

Objet : subvention d'équilibre au budget CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans sa délibération n°070/20 du 12 avril 2021 correspondant au vote du budget principal, le BP 2021 dans son article 657 632 « CCAS » prévoyait une participation financière au budget annexe CCAS.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que cette subvention au budget annexe CCAS doit être délibérée en conseil municipal avant le 31 décembre, afin d'autoriser le mouvement des fonds au budget CCAS.

Monsieur le Maire précise que le montant de cette subvention d'équilibre est plafonné à 5000 € et sera affiné en fonction du résultat de l'exercice 2021 du budget annexe CCAS constaté par la Trésorerie au 31 décembre 2021.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur cette subvention d'équilibre au budget annexe CCAS.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 14 voix pour et 1 abstention, valide cette subvention d'équilibre au CCAS.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Eric Cloarec